



Conseil économique et social

Distr. générale
9 mai 2011
Français
Original : anglais

Session de fond de 2011

Genève, 4-29 juillet 2011

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration soumise par l'Organisation mondiale de la famille, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration qui suit, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2011/100.



Déclaration*

« Familles en équilibre : promouvoir les objectifs de l'éducation pour tous »

La présente déclaration, qui a été approuvée par les participants au Sommet mondial de la famille +6, organisé à Paris du 3 au 5 décembre 2010, est soumise au Conseil économique et social dans le cadre de son Débat de haut niveau et de son Examen ministériel annuel de 2011.

Nous, les Ministres et représentants de gouvernements, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, de parlements, du secteur privé, des médias et des familles, soit 269 participants de 72 pays représentant tous les continents, présents au Sommet mondial de la famille +6 :

Ayant soumis les points inscrits à l'ordre du jour du Sommet à des délibérations plénières fructueuses;

Ayant examiné le thème qui fera l'objet du Débat de haut niveau et de l'Examen ministériel annuel de 2011 du Conseil économique et social, à savoir la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation;

Notant que l'éducation constitue en soi un droit de l'homme et qu'il est énoncé, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'elle « doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales »;

Notant que l'éducation commence au sein de la famille;

Rappelant la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention relative aux droits de l'enfant;

Rappelant le Cadre d'action de Dakar, approuvé en avril 2010 par le Forum mondial sur l'éducation, en vertu duquel les participants s'étaient engagés à agir de concert et avaient reconnu que la réalisation des buts et objectifs en matière d'éducation pour tous relevait de la responsabilité collective et devait s'appuyer sur des partenariats à large assise au sein des pays ainsi que sur la coopération avec les organismes et institutions régionaux et internationaux;

Réaffirmant l'engagement pris à la quatrième Réunion de la Consultation collective des ONG sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Dakar en 2000, de constituer des alliances entre les défenseurs de l'éducation pour tous et les autres mouvements sociaux;

Rappelant la Déclaration de la neuvième Réunion du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en 2010, au cours de laquelle des progrès en direction de l'éducation pour tous ont été réalisés, la crise financière récente, la marginalisation croissante et les autres formes d'exclusion ont été examinées, et la capacité collective des citoyens, des organisations de la société civile et des mouvements sociaux de faire face à ces défis a été débattue;

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

Souscrivant au texte issu de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, tenue en septembre 2010, qui était consacrée à la suite donnée aux décisions prises par le Sommet du Millénaire, en particulier les décisions se rapportant à la réalisation du deuxième objectif du Millénaire;

Reconnaissant que la protection et l'éducation de la petite enfance peuvent constituer les fondations d'une vie riche en possibilités, servir de tremplin à la réussite scolaire et offrir aux enfants vulnérables et défavorisés une chance d'échapper à la pauvreté, de bâtir un avenir plus sûr et de réaliser leur potentiel;

Reconnaissant également que l'éducation primaire universelle sous-tend de commencer sa scolarité à un âge approprié, d'évoluer dans le système scolaire et d'achever un cycle complet;

Reconnaissant par ailleurs que, malgré les progrès réalisés vers une plus grande parité des élèves des écoles primaires, être une petite fille dans un pays pauvre demeure un handicap important en matière d'éducation, ce qui renforce les inégalités entre les sexes face à la pauvreté;

Soulignant que la scolarisation des enfants issus de minorités ethniques ou vivant dans des zones rurales, des taudis urbains ou des régions de conflit en cours ou naissant reste un sujet de préoccupation important;

Gardant à l'esprit que, dans l'économie mondialisée du XXI^e siècle, les connaissances et les compétences jouent un rôle de plus en plus déterminant dans la croissance économique, le partage des richesses et la réduction de la pauvreté, ce qui signifie que l'acquisition de compétences supérieures constitue la clé de la réussite économique et de la justice sociale;

Reconnaissant que l'analphabétisme est une violation des droits de l'homme et un fléau mondial pour la condition humaine, et que son élimination représente l'un des défis les plus urgents du XXI^e siècle en matière de développement;

Reconnaissant également que, malgré les progrès réalisés en direction de la parité des enfants scolarisés, le niveau d'instruction des garçons demeure bien supérieur à celui des filles et ces dernières sont orientées plus tôt vers le travail domestique et le mariage;

Reconnaissant par ailleurs que la principale mission de tout système d'éducation est de doter les jeunes des compétences dont ils auront besoin pour prendre part à la vie sociale, économique et politique, et que, pour ce faire, le principal impératif du progrès durable est l'amélioration de la qualité de l'apprentissage, la mise en place de systèmes d'éducation et d'infrastructures scolaires adaptés et la promotion des échanges entre les élèves, les enseignants, la société civile et les familles.

Afin d'atteindre le deuxième objectif du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 ainsi que les six objectifs fixés dans le cadre du mouvement éducation pour tous, tous les délégués présents au Sommet mondial de la famille +6 ont convenu que, pour que les efforts visant à promouvoir la santé, la paix et la justice soient couronnés de succès, l'éducation devait occuper la place qui lui revenait parmi les principales priorités des OMD et qu'il fallait développer les partenariats entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales, la société civile et

les familles, et également accélérer la mobilisation mondiale en faveur de l'éducation pour tous.

Nous nous engageons unanimement :

1. À promouvoir et à accroître les efforts visant à mettre en œuvre des initiatives locales et nationales qui ont pour but d'améliorer la santé et la nutrition de la mère et de l'enfant et à offrir une stimulation adéquate à l'enfant, et ce dès la grossesse, car il s'agit là des bases sur lesquelles reposent la croissance et le développement cognitif de tous les enfants;

2. À exhorter les responsables gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et du secteur privé à soutenir les politiques de manière intégrée et à allouer des fonds suffisants à la mise en œuvre de programmes de protection et d'éducation de la petite enfance, un investissement qui a des retombées bénéfiques avérées sur l'économie et le développement durable de chaque pays;

3. À convenir sans réserve que la protection et l'éducation de la petite enfance devraient faire l'objet d'une approche intégrée afin de répondre aux besoins physiques, sociaux, psychologiques, émotionnels et intellectuels des enfants et de leur famille, en particulier des familles marginalisées;

4. À encourager les partenariats entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les communautés à assumer leurs responsabilités institutionnelles et à partager et renforcer mutuellement leurs politiques, stratégies, plans, procédures et mesures visant à promouvoir l'égalité d'accès à des services efficaces destinés à la petite enfance;

5. À garantir un accès à une éducation primaire de qualité, gratuite et obligatoire, et à proposer aux enfants défavorisés, en particulier aux enfants issus de familles marginalisées, des solutions novatrices;

6. À concevoir et appuyer des programmes spéciaux adaptés aux adolescents qui, pour diverses raisons, ont abandonné les études afin de leur donner une chance de réintégrer le système scolaire;

7. À sensibiliser les gouvernements, les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales au concept d'apprentissage tout au long de la vie et à promouvoir la mise en place de programmes visant à inculquer aux jeunes et aux adultes des compétences utiles dans la vie quotidienne grâce à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, ce qui leur permettra de s'épanouir pleinement en tant qu'être humain et contribuera au bien-être de leur famille et de leur société;

8. À soutenir les programmes nationaux de lutte contre le chômage des jeunes en incitant les employeurs et les organisations de travailleurs, la société civile et le secteur privé à mettre en place des programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle qui répondent aux besoins du marché;

9. À promouvoir l'alphabétisation des adultes, et en particulier des femmes, en tant qu'outil efficace contribuant au bien-être de la famille et au développement des communautés, en l'intégrant dans les programmes d'apprentissage tout au long de la vie;

10. À œuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes en matière d'éducation et de l'intégration et de l'autonomisation des femmes et à promouvoir ainsi le

développement des sociétés. L'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation est considérée comme une question qui concerne directement la famille. On ne pourra rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de l'analphabétisme qu'en éduquant les femmes, les hommes, les garçons et les filles;

11. À appuyer énergiquement les efforts concertés menés au niveau international en vue de lutter contre l'analphabétisme des femmes, en particulier dans les pays les moins avancés, en mettant en avant le rôle de catalyseur joué par la famille dans le dialogue mené à l'échelon communautaire et national sur les questions relatives à l'égalité entre les sexes en matière d'éducation;

12. À inciter les décideurs politiques, les enseignants, les milieux universitaires, les familles et les étudiants à entretenir un dialogue permanent sur la qualité de l'enseignement;

13. À promouvoir la qualité de l'enseignement, l'égalité des chances et la réduction des disparités en matière d'instruction à l'échelon national, à améliorer le contenu des programmes scolaires, les compétences pédagogiques des enseignants et les compétences en matière d'encadrement des directeurs d'établissement, et à offrir une rémunération adéquate aux enseignants de manière à améliorer leurs résultats et à renforcer leur motivation, à investir davantage dans les livres, les fournitures et les équipements scolaires ainsi que dans des systèmes de gestion responsables, qui constituent autant d'éléments essentiels pour favoriser l'excellence des processus d'apprentissage et la qualité de l'enseignement;

14. À lancer un appel aux gouvernements pour qu'ils accordent la priorité aux investissements destinés à promouvoir l'éducation pour tous, qui devraient s'élever au minimum à 6 % du produit national brut, de manière à atteindre le deuxième objectif du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, et pour qu'ils allouent également des fonds suffisants et prévisibles aux organisations de la société civile afin de leur permettre de mener à bien leurs activités dans le domaine de l'éducation;

15. À saluer le rôle de plus en plus important que jouent le secteur privé et les organisations caritatives dans le financement des politiques et programmes d'éducation.

16. Nous invitons les familles du monde entier à s'associer aux efforts déployés par les Nations Unies et par l'Organisation mondiale de la famille pour s'acquitter des engagements pris à l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement, efforts qui se fondent sur une approche multipartite et représentent le plus important partenariat jamais constitué en vue de promouvoir, aujourd'hui comme demain, la paix, la sécurité, la justice, la tolérance, la solidarité et la prospérité, et qui, s'inscrivant dans une perspective intégrée, mettent l'accent sur la mobilisation et la promotion de la cellule de base de la vie économique, politique et socioculturelle et du développement durable : la famille.